

# ADHÉSION 2024 - Notice explicative

## Pôle Patrimoine : Constitution des collèges

*(Extrait du règlement intérieur)*

L'association est composée des six collèges d'adhérents suivants, subdivisés en seize grandes familles d'acteurs :

### Collège 1 : RECHERCHE, ÉTUDE ET INVENTAIRE (4 représentants au Conseil d'Administration)

- Recherche
- Étude et inventaire

### Collège 2 : PRÉSERVATION, CONSERVATION ET RESTAURATION (6 représentants au Conseil d'Administration)

- Conservation préventive et restauration du patrimoine mobilier et bâti
- Collecte, conservation et gestion d'archives
- Sauvegarde du patrimoine immatériel

### Collège 3 : VALORISATION (8 représentants au Conseil d'Administration)

- Action culturelle et pédagogique
- Animation et sensibilisation
- Publication
- Événements

### Collège 4 : FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE, EMPLOI (4 représentants au Conseil d'Administration)

- Formation initiale et continue
- Insertion professionnelle

### Collège 5 : ACCOMPAGNEMENT (4 représentants au Conseil d'Administration)

- Conseil, études, expertise et maîtrise d'œuvre
- Collecte de fonds et financement

### Collège 6 : INSTITUTIONS, MUSÉES ET TERRITOIRES (6 représentants au Conseil d'Administration)

Collectivités, organismes semi-publics

Musées

Territoires labellisés

## Pôle Patrimoine : montant des cotisations 2024

À l'exception des collectivités et organismes semi-publics dont la cotisation dépend du critère 3, le choix du critère (chiffre d'affaires, montant des produits/recettes ou nombre d'emplois ETP) est laissé **au libre arbitre de chaque adhérent**. La cotisation est non remboursable et se règle par année civile.

Critère	Valeur	Cotisation
<b>Critère 1 : Chiffre d'affaires ou montant des produits/recettes de l'adhérent</b>	Inférieur à 50 000 €	30 €
	50 000 à 250 000 €	60 €
	250 000 € à 500 000 €	90 €
	500 000 à 1 000 000 €	120 €
	Supérieur à 1 000 000 €	150 €
<b>Critère 2 : Nombre d'emplois permanents en ETP</b>	Inférieur à 0,5 ETP	30 €
	Entre 0,5 et 2	60 €
	Entre 2 et 4	90 €
	Entre 4 et 10	120 €
	Plus de 10	150 €
<b>Critère 3 : Nombre d'habitants</b>	Moins de 2 000	30 €
	De 2 000 à 6 000	40 €
	De 6 000 à 10 000	60 €
	De 10 000 à 20 000	100 €
	De 20 000 à 50 000	120 €
	De 50 000 à 100 000	150 €
	Plus de 100 000	300 €



Portail de services

Si votre structure fait partie des administrations publiques qui utilisent la plateforme Chorus Pro pour le traitement des factures de leurs fournisseurs, vous avez besoin que nous vous adressions un devis afin de pouvoir passer commande de votre adhésion. Pour que nous puissions établir ce devis, il vous faut donc choisir le critère qui vous correspond, déterminer le montant de votre adhésion en

fonction du critère choisi et reporter ce montant dans le bulletin d'adhésion avant de nous l'envoyer. Nous pourrions alors établir le devis correspondant au montant que vous avez déterminé de façon à ce que vous puissiez enregistrer la commande dans ChorusPro. Nous vous adresserons alors la facture correspondante et votre adhésion sera effective à réception du paiement.

## Pôle patrimoine : coordonnées bancaires

Pour régler votre adhésion par virement bancaire à l'ordre de : **Pôle Patrimoine**.

Merci de préciser dans l'objet de votre virement : « **Adhésion 2024** » suivi du nom de la structure adhérente.

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	36184	00013909101	80	EUR	CCM NANTES CATHEDRALE
Identifiant international de compte bancaire					BIC (Bank Identifier Code)
IBAN (International Bank Account Number)					CMCIFR2A
FR76	1027	8361	8400	0139 0910	180
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CCM NANTES CATHEDRALE			POLE PATRIMOINE		
3 PLACE SAINT PIERRE			2 BOULEVARD LEON BUREAU		
44000 NANTES			44200 NANTES		
☎ 02 51 88 67 74					
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ